

# Municipalité de Hières-sur-Amby

## Réunion du Conseil Municipal

17 juillet 2009- 20:00

Date de la convocation : 13 juillet 2009. Onze conseillers présents, quatre excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2009.

M. le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Trannin - pour des raisons professionnelles et familiales. Le Conseil Municipal en prend acte et comptera désormais 14 conseillers.

### TRAVAUX

**Rénovation du musée.** Plusieurs modifications au lot Charpente sont présentées qui font l'objet d'un avenant s'élevant à 5 968 € HT, soit une augmentation de 18% du marché : suppression d'un poteau central et pose d'une poutre en lamellé collé dans le hall pour libérer de l'espace (1 360 € HT), reprise des gouttières pour inversion des pentes du côté de l'ancien gîte (910 € HT), pose de 12 m<sup>2</sup> de plancher supplémentaire entre sanitaire et boutique du rez-de-chaussée (1 188 € HT), et réhausse du faîtage du bâtiment de liaison pour des raisons techniques et pour la qualité d'accueil dans la partie centrale du musée (1 360 € HT).

Le Conseil demande une réunion avec le maître d'œuvre et l'entreprise pour discuter cet avenant.

D'autre part les membres de la commission travaux ne sont pas satisfaits des finitions.

En revanche le lot maçonnerie connaîtra des moins values qui seront chiffrées d'ici septembre et feront l'objet d'un autre avenant.

**Muséographie.** L'ouverture des plis a eu lieu le 15 juillet : tous les lots sont fructueux. Après étude technique par le muséographe, la commission d'appel d'offres fera les choix le 2 septembre.

**Aménagement du local commercial de l'ancienne poste.** La commission des travaux a établi un cahier des charges. Sept lots sont prévus : démolition, plâtrerie peinture, plafonds, menuiseries/fermetures, électricité, chauffage et carrelage. L'annonce d'appel d'offres est parue dans l'Essor. Ouverture des plis le 28 août à 18h30.

**Chaufferie du groupe scolaire.** Le cahier des charges est à la disposition des entreprises intéressées, l'annonce est parue dans l'Essor, et l'ouverture des plis est également prévue le 28 août 2009.

**Réaménagement du secrétariat.** Il comporte trois postes :

**Electricité.** L'entreprise VOLTHELIOS est retenue pour avoir prévu la pose de LED et la remise à niveau du tableau électrique avec protection des personnes, et moyen de coupure générale : 3 979.50 € HT.

**Peinture.** L'entreprise Chapon est retenue pour son offre précise et détaillée : 1 880.26 € HT.

**Mobilier.** La société LPI Diffusion est retenue pour avoir dessiné des plans de réaménagement très adaptés : 3 050.25 € HT. M. le Maire est chargé de passer commande des travaux pour exécution à la rentrée.

**Aménagement de la RD 65.** L'estimatif de GEO CONCEPT s'élève à 128 545.06 HT. La bande de roulement (environ 45 000.00 €) sera prise en charge par le Conseil Général de l'Isère (CGI). Le solde du projet serait subventionné par le CGI à hauteur de 25% - à confirmer. De même il serait possible d'obtenir une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de déposer des demandes de subvention auprès du CGI et de la Préfecture pour ce financement.

**Remplacement d'un poteau d'éclairage à Saint Etienne d'Hières.** Ce poteau a été endommagé par un véhicule non identifié. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à passer commande de la réparation estimée à 1 202.72 € HT par l'entreprise Balthazard.

**Larina : purge de la falaise.** Le long du chemin d'accès au site de Larina, une partie de la falaise menace de s'écrouler. L'entreprise Pidron évalue l'intervention à 2 800.00 €. Le Conseil Municipal accepte le devis et charge M. le Maire d'en passer commande. Les travaux seront inscrits au programme d'entretien du site subventionné par le CGI.

**Larina : remplacement de la barrière de sécurité.** Elle a été endommagée par un véhicule, et un recours est engagé auprès de l'assureur du conducteur. L'entreprise Le Forgeron évalue la réparation à 850.00 € HT et il reste à chiffrer le coût du remplacement de la barrière au départ du chemin d'accès au site. Compte tenu de l'urgence à intervenir, les travaux sont autorisés par le Conseil Municipal, l'ancienne barrière étant conservée en cas d'expertise.

**Réparation du local technique.** Suite au cambriolage (vol d'un taille-haies et d'essence), la réparation de la porte d'entrée et la pose d'une serrure cinq points est estimée par l'entreprise Daloz à 1 303.00 € HT, ce que le Conseil Municipal accepte.

## ACQUISITION DE MATERIELS

**Matériel scolaire.** Les instituteurs ont défini les besoins pour la rentrée : 6 chaises (203.32 € HT), un meuble casiers (347.00 € HT), et des couvertures pour les lits de la salle de repos (109.00 € HT). Le Conseil Municipal accepte d'en passer commande.

**Afficheurs de vitesse des véhicules.** La CCIC lançant une consultation pour l'équipement du territoire avec ces matériels, M. le Maire présente les deux modèles proposés. Compte tenu de l'effet dissuasif que représente ce matériel, le Conseil Municipal s'engage sur l'achat de deux appareils d'un coût unitaire de 4 600.00 € à 5 000.00 € TTC.

M. Lajoie rapporte que la population s'étonne de l'absence de ralentisseurs dans le village. Les "coussins berlinois" pourraient répondre à cette attente, en attendant l'aménagement global du village. Cela coûterait entre 10-12 000.00 € pour 6 coussins. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et la commission des travaux travaillera sur l'implantation des afficheurs et des coussins berlinois sur la commune.

**Lave-vaisselle de la cantine.** La commune a répondu à une offre de l'entreprise CUNY qui fournissait le matériel et son support pour un montant de 2 702.96 € HT.

## CONVENTIONS

**Avenant avec l'OPAC 38.** M. le Maire rappelle que la commune a signé une convention de gestion du logement situé au 1<sup>er</sup> étage rue de la Poste. Le studio étant terminé et maintenant occupé, il convient de signer un avenant pour sa gestion. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à le signer.

**Ecole de Musique Intercommunale de Veyrins-Thuellins.** Le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion de la commune de Saint Sorlin de Morestel pour la compétence optionnelle (cours de musique en dehors des heures scolaires).

**Gestion de la cantine scolaire.** Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention tripartite (Sou des écoles/ Communes de Verna et de Hières-sur-Amby) préparée suite à l'audit de la cantine effectuée par Arobase, qui fixe les règles de fonctionnement général et prévoit la répartition des investissements entre les communes. Le Conseil accepte les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

## PERSONNEL

**Surveillantes de cour.** Suite à cet audit, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les salaires des deux personnes qui assurent la surveillance des enfants en dehors du temps de repas, en créant deux postes correspondant à leur fonction actuelle.

**Transformation du poste d'adjoint administratif.** Ludivine Meunier ayant réussi un examen professionnel, le Conseil Municipal accepte de transformer le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2009.

## QUESTIONS DIVERSES

**Assainissement.** Le décompte prévisionnel des coûts liés à la construction du lit à macrophytes, des déversoirs d'orage, du transit et de la station de relevage pour l'assainissement de la commune, soit au total 1 106 410.61 €. Les subventions du CGI et de l'Agence de Bassin étant de 603 882.00 €, la somme restante est de 502 528.61 € répartie à 50% entre le Syndicat des Eaux (SIEPC) et la Commune.

**Finances.** Compte tenu de l'avancement des travaux du musée, et des travaux d'assainissement avant la fin de l'année, le Conseil Municipal confie à M. le Maire le soin de consulter des organismes bancaires afin d'obtenir des offres de prêt pour un montant global de 600 000.00 € d'ici la prochaine réunion.

**Ancienne voie de chemin de fer à Saint Etienne d'Hières.** Suite au courrier questionnant le CGI sur l'acquisition ou l'entretien commun de cette voie, le chef du service foncier a répondu qu'une position serait adoptée dès qu'il obtiendrait les avis de la Direction des routes et de la Direction du Haut Rhône Dauphinois, consultés pour étude du projet.

Pour terminer M. Berrabah annonce que le Conseil Municipal ainsi que le personnel communal est invité à participer à la fête organisée par le centre de loisirs le 31 juillet à 18h30 sur le plateau du groupe scolaire.

La réunion se termine par une visite de la cantine scolaire dont les travaux de rénovation sont réalisés.

Fin de la réunion à 23h00.